



## Augmentation du smic, salaire

-----  
Par Fionae

Bonjour, je suis sellière dans une petite entreprise et je ne comprends pas tout sur mon salaire (35h). Avant l'augmentation du smic de janvier 2023, mon salaire était de 1303,64 euro net hors prime d'assiduité et prime de transport. Avec un taux horaire de 11,17 brute. Depuis l'augmentation du smic je suis donc à 11,27 euro brut de l'heure. Mais j'ai reçu mon salaire du mois de février et il est encore de 1303,64 euro malgré l'augmentation. Ne devrais-je pas voir une augmentation de mon salaire net ?  
Je précise que je ne paye pas d'impôt. Comme je ne gagne pas assez pour en payer. Et que ma mutuelle n'est pas présente sur ma fiche de paye. (Du moins je ne l'a voit pas noté)  
Je vous remercie de m'éclairer à ce sujet.  
Cordialement  
Fiona

-----  
Par kang74

Bonjour

Regardez précisément les lignes de cotisations : sont elles similaires avant et après l'augmentation ?  
N'y a t-il pas une augmentation incohérente/autres ?  
Vous devriez avoir une mutuelle, c'est obligatoire ; cela se matérialise souvent par le terme " complémentaire santé" : il y a eu des augmentation significative depuis Janvier .

-----  
Par Fionae

Bonjour. Merci pour votre réponse.  
Au niveau des cotisations et contributions il y a une augmentation de 0,002%  
J'ai effectivement trouvé la ligne complémentaire santé qui est déduit des charges patronales. Rien de mon côté à ce niveau là, c'est lui qui paye l'intégralité de la mutuelle.